

4. Sur les financements exceptionnels de la CPNEF 0.2% (pour toutes les structures de la branche)

Dispositifs	Modalités de mise en œuvre	Prises en charge et démarches
Actions d'analyse des pratiques professionnelles (APP)	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse des pratiques professionnelles est une démarche permettant aux professionnels de réfléchir sur leur pratique ayant pour objet d'apporter des solutions pragmatiques aux problèmes rencontrés. - Action élaborée dans une logique de co-construction entre les salariés et un expert visant l'acquisition de connaissances et de compétences, dans une perspective d'amélioration des pratiques - Toutes thématiques <p>Publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salarié-e-s (tous types de contrats) 	<p>Prises en charge :</p> <p>Seuls les coûts d'encadrement sont pris en charge sans excéder 280€ / jour / stagiaire (ou 40€/h/stagiaire) dans la limite de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 500€ / an / structure pour les structures de moins de 50 ETP - 3 000€/ an /structure pour les structures de plus de 50 ETP
Démarche	Solliciter le/la RR ou télécharger le formulaire de demande de prise en charge sur le site de la CPNEF (www.cpnef.com onglet « Financements » -> « Les financements à solliciter auprès de la CPNEF » -> « Analyse des Pratiques Professionnelles (APP) »).	
Conférences et colloques	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions d'information collectives regroupant un nombre important de participants - La participation aux assemblées générales des associations, fédérations ou syndicats ne sont pas éligibles à ce financement - Toutes thématiques <p>Publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salarié-e-s (tous types de contrats) et bénévoles (dirigeants ou non) 	<p>Prise en charge :</p> <p>Seuls les coûts d'inscription sont pris en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 200€ / jour / stagiaire - Pour les bénévoles : maximum 6 journées bénévole /an /structure <p>Démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Solliciter le/la RR ou télécharger le formulaire de demande de remboursement sur le site de la CPNEF
Démarche	Solliciter le/la RR ou télécharger le formulaire de demande de prise en charge sur le site de la CPNEF (www.cpnef.com onglet « Financements » -> « Les financements à solliciter auprès de la CPNEF » -> « conférences et colloques »).	

À noter :

- Pour chacun dispositif, les conditions à remplir pour en bénéficier, la procédure à suivre et les pièces à fournir sont précisées sur le site www.cpnef.com / rubrique : financements.
- Pour accéder à votre espace privé adhérent Uniformation (pour saisir une demande, suivre un dossier, etc.), connectez-vous au site d'Uniformation <http://www.uniformation.fr> - Menu « Votre espace ».
- **Toute demande doit être complète et envoyée à Uniformation avant le début de la formation.** Si elle est incomplète ou si le dossier transmis est incomplet, cela nécessitera une (ou des) relances de l'OPCO.

- Dans le cas où la réception des pièces ou informations manquantes se ferait après le début de l'action de formation et que la structure ait décidé, sans retour de l'OPCO, de la commencer malgré tout, et dans l'éventualité d'un refus de prise en charge de l'OPCO, tous les frais liés à cette action seraient donc à la charge de la structure et non d'Uniformation.
- Les salariés et les employeurs ont également à leur disposition plusieurs documents et informations sur le site d'Uniformation : <https://www.uniformation.fr/>
- Choisir « Vous êtes salarié » - « Boîte à outils » - « Documents utiles »
- Choisir « Vous êtes employeur » - « Boîte à outils » - « Documents utiles »

- **[Nouvelle nomenclature des certifications professionnelles \(janvier 2019\)](#)**

Années après le Bac	Certifications professionnelles	Niveaux	
-	CAP, BEP	3	(anciennement V)
Bac	Baccalauréat	4	(anciennement IV)
Bac+2	BTS, DUT, DEUST	5	(anciennement III)
Bac+3	Licence, licence professionnelle	6	(anciennement II)
Bac+4	Master 1	6	(anciennement II)
Bac+5	Master 2, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur	7	(anciennement I)
Bac+8	Doctorat, habilitation à diriger des recherches	8	(anciennement I)